DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCE AISE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021 Reçu en préfecture le 10/12/2021

ID: 074-200075372-20211203-BU2021_25-DE

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE : 15 avenue Emile zola 74100 ANNEMASSE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

OBJET:

DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE METROPOLITAIN AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

N° BU2021-25

Nombre de délégués

titulaires

en Exercice : 16 Nombre de délégués

Présents : 10 Pouvoirs : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 3 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président.

Convocation du : 26 novembre 2021 Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

<u>Délégués titulaires</u> :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

• <u>Délégués excusés</u>:

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

Envoyé en préfecture le 10/12/2021 Reçu en préfecture le 10/12/2021

DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE DE 100 : 074-200075372-20211203-BU2021_25-DE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération CS2020-10 validant l'engagement du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG V LEMCOV;

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique. Cette programmation actuelle constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe le Pôle métropolitain du Genevois français, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le projet porte sur la période du 1er mars 2018 au 31 mars 2022.

De nombreuses actions en matière de covoiturage ont été initiées par le Pôle métropolitain du Genevois français depuis sa prise de compétence en 2018, et certaines d'entre elles se trouvent valorisées dans cette opération INTERREG.

Le projet est décomposé en six actions :

- action A : affiner la stratégie globale de covoiturage
- action B : démarchage et partenariats entreprises
- action C: communication globale du projet
- action D: moteur de recherche
- action E : création des voies réservées aux douanes Genève-France
- action F: coordination

Le montant total de l'opération est chiffré à 854 949.59€ (soit 994 125.11 CHF) avec une participation du Pôle métropolitain à hauteur de 450 012€ portant sur les actions A, B, C et D.

Les dépenses engagées par le Pôle métropolitain constituent exclusivement de la valorisation d'actions inscrites au programme de travail mobilité du Pôle métropolitain entre 2018 et 2021.

Dans le cadre de la formalisation de la convention partenariale relative au projet, le département de l'Ain a par ailleurs affirmé son engagement pour un co-financement à hauteur de 26 000€ sur le programme d'action du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cet accompagnement financier porte sur la communication et le démarchage des entreprises à travers les plans de mobilités employeurs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE une demande de cofinancement auprès du Département de l'Ain de 26 000€ pour participer à la réalisation des actions de communication et de démarchages d'entreprises portées par le Pôle métropolitain dans le cadre de l'opération INTERREG « LEMCOV ».
- AUTORISE le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21 Publié ou notifié le 10/12/21

> Le Président, Christian DUPESSEY